



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM
SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021**

Nombre de Conseillers

✓ élus :	15
✓ en fonction :	15
✓ présents :	13
✓ absents :	2

Date de convocation : 25 juin 2021

Présents : Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; SCHUNK Josée, HIEGEL André, SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, ZAEPFFEL Gilles, CAYREL Maxime, BASSO Claude, SCHWEIN Xavier, VOGEL Camille, Odile MATEU, conseillers municipaux.

Absente excusée : HIRN Marie-Laure, FEHRENBACH Yann conseillers municipaux

Secrétaire de séance : VOGEL Camille, conseillère municipale.

1. Approbation procès-verbal de la séance du 6 mai 2021

Le conseil municipal l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière séance.

2. Restitution aux communes de la compétence facultative « versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) a défini le développement de l'offre en matière d'accueil périscolaire comme l'un des axes forts de son projet de territoire pour la mandature en cours. Ainsi, afin de conforter l'attractivité du territoire, mais aussi répondre aux nombreuses demandes des familles en attente de places, la Collectivité souhaite initier un programme ambitieux de création de 285 places sur les sites de Bindernheim, Hilsenheim, Marckolsheim, Sundhouse et Wittisheim. L'incidence financière de la mise en œuvre de ce programme est évaluée, à l'heure actuelle, à 500 000 € par an en dépenses de fonctionnement nouvelles et à 10,5 M€ pour l'investissement. La mobilisation d'un emprunt de l'ordre de 4,5 M€ et l'obtention de subventions de la part des financeurs habituels de la CCRM devrait permettre de faire face aux investissements conséquents prévus. Par contre, la charge découlant en matière de fonctionnement nécessite des arbitrages politiques pour supporter ces dépenses nouvelles.

La commission « Finances, Budget et Administration Générale » de la Communauté de Communes a, lors de ses diverses réunions, privilégié, majoritairement, la restitution de la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres » aux communes. Cette compétence représente, au titre de l'exercice 2021, une dépense de l'ordre de 491 000 € pour l'intercommunalité.

L'article L.5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres »

Il convient d'indiquer qu'afin de limiter la charge de ce transfert aux communes, la commission a souhaité, via l'utilisation du FPIC, lisser sur 5 années le coût. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la proposition de rétrocession de la compétence « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres » aux communes. Il est à noter que son incidence financière effective interviendra lors de l'exercice 2022. Pour la Communauté de Communes, l'incidence en terme de taux de fiscalité est de 23,82 points sachant qu'un point représente 20 597,11 €.

DECISION :

Le Conseil Municipal de OHNENHEIM comprend la nécessité pour la communauté de communes du Ried de Marckolsheim de trouver des solutions pour faire face à la demande croissante des familles et supporter le coût de fonctionnement des nouvelles constructions programmées pour le service périscolaire. Néanmoins, considérant les faibles ressources de la commune, la restitution à terme de la compétence « SDIS » impactera lourdement le budget communal et aura forcément une incidence sur la mise en œuvre de projets futurs. Par ailleurs, certains conseillers s'interrogent sur le bienfondé et la répartition des sommes versées au SDIS. En effet, avec 16 sapeurs-pompiers actifs au sein de l'unité territoriale, aucune somme n'a, jusqu'à présent, été consacrée à la rénovation du dépôt communal, très vétuste.

En raison de l'impact sur les finances communales de la restitution par l'EPCI de la compétence volontaire « SDIS » aux communes membres, onze (11) conseillers s'abstiennent de toute décision. Deux (2) conseillers approuvent la restitution de la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS en lieu et place des communes membres » de la Communauté de Communes aux communes membres.

3. Modification des statuts de la communauté de communes (en annexe)

Le Conseil Municipal de OHNENHEIM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de nouveaux statuts portant modification des différents points présentés ;

4. Convention avec FREE MOBILE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le DIM (dossier d'information Mairie) a été déposé ; il était à la disposition du public pendant un mois jusqu'au 31 juin inclus. Aucune remarque n'a été formulée. L'installation sera située sur la parcelle cadastrée Section 40 parcelle 75, appartenant à la Commune de OHNENHEIM, sur une superficie de 81,00 m² environ et sera régie par une convention d'occupation du domaine public. Le projet consiste en la création d'une antenne relais sur un pylône à construire composé d'antennes Free Mobile, de paraboles Iliad et de modules et de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône

La société Free Mobile versera pour la réalisation de cet équipement une redevance annuelle de 4000,00 € toutes charges incluses sur une période de 12 années entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal d'Ohnenheim, après s'être interrogé sur le calcul du montant du loyer et la possibilité de révision à la hausse, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer un relais afin de développer et d'exploiter son réseau
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle demande de la part de l'opérateur ORANGE qui cherche à s'implanter dans le secteur. Ohnenheim – Elsenheim. Elle lui a proposé de se mettre en rapport avec Free qui aura une antenne suffisamment haute pour accueillir d'autres opérateurs. Après 1^{ère} étude, Orange ne juge pas la couverture satisfaisante et demande si une autre parcelle communale de 60 m² peut être mise à disposition.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas la multiplication d'antennes relais sur son ban et demande à être informé des futures démarches de ORANGE. Il n'est pas fermé à la discussion si une solution adaptée peut être trouvée.

5. Elargissement voirie communale

Un jeune couple d'Ohnenheim a un projet de construction sur un terrain rue des Lilas. A côté de ce terrain, il y a un emplacement réservé pour l'accès futur à la zone 2 AU avec un recul par rapport à la voie d'environ 1.20 m. Pour éviter des décrochements, les demandeurs proposent de s'aligner sur ce recul et, pour se faire, il convient de reborder le terrain. La parcelle nouvellement cadastrée sera cédée à la commune à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le recul et la nouvelle limite proposée
- Accepte la cession à l'euro symbolique de la parcelle ainsi détachée
- décide de prendre en charge la moitié des frais du cabinet de géomètre missionné, soit 414 € TTC.
- autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent.

6. Information concernant la rue de Bergheim (zone 1 AUc)

L'Adjoint Noël Schwein fait le compte-rendu d'une rencontre qui a eu lieu le 11 juin en mairie avec un représentant du SDEA et M. STREBLER, directeur du PETR (Pôle d'Equilibre territorial et Rural). Une nouvelle réunion avec les propriétaires des terrains de la zone 1AUc aura lieu le 8 juillet 2021.

7. Ressources Humaines

a. Mise à disposition par voie de convention d'une ATSEM à la CCRM

Madame le Maire, expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des agents territoriaux prévoient que les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de matériel ou de service par voie de convention ;

b. Instauration du compte-épargne temps

Madame le Maire indique que le compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et approuve les règles d'ouverture du compte épargne-temps, les règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps, les modalités d'utilisation des droits épargnés, les règles de fermeture du compte épargne-temps

8. Mise en place d'un escalier à l'atelier communal

Pour des raisons évidentes de sécurité, il y a lieu de mettre en place un escalier permettant d'accéder à l'espace de rangement au-dessus de l'atelier communal (jusqu'à présent, les agents utilisaient une échelle). L'Adjoint Franck Hessmann expose au Conseil Municipal toutes les caractéristiques de cet équipement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise DISTEL pour un montant de 2 716 € HT.

9. Organisation Fête Nationale

Le conseil municipal se prononce sur les modalités de l'organisation.

10. Convention plan de relance pour les équipements informatiques à l'école élémentaire

L'Adjoint Franck Hessmann fait part au Conseil Municipal du montant des devis sollicités. Le Conseil Municipal, décide de limiter, pour l'exercice 2021, le montant de la dépense aux seuls achats subventionnables, c'est-à-dire les 15 ordinateurs portables pour les élèves et les 4 ordinateurs pour les enseignants. L'achat des autres équipements tels que tableaux numériques est différé. Le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu. La prochaine étape est le conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention en fonction des éléments décrits dans le dossier de candidature. Pour rappel, la subvention accordée pour le projet est de 7 350,00 € pour le volet équipement et de 328,14 € pour le volet ressources numériques soit au total 7678,14 €. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne compétence à Madame le Maire d'Ohnenheim pour signer la convention

11. Divers :

- **Signalisation route de Heidolsheim**

Les adjoints font état du dispositif en place depuis quelques semaines route de Heidolsheim. Si le rétrécissement ne donne pas entière satisfaction, il a le mérite toutefois de ralentir un peu la circulation, notamment lors du croisement de deux véhicules. Franck Hessmann propose la mise en place de 5 balisettes supplémentaires pour îlot sur la RD 208 (comme ceux déjà mis en place par la CCRM et dont un seul subsiste) ; le coût serait de 204 €. Les avis des conseillers sont partagés sur ce dispositif et il est décidé, à l'unanimité, de se rendre sur place et de faire une simulation.

- **Actualisation des dossiers techniques « Amiante » des écoles**

Un diagnostic amiante avait été réalisé en 2007 dans tous les bâtiments communaux. Il se trouve que l'actualisation est obligatoire pour tout diagnostic antérieur au 1^{er} février 2012. Ce diagnostic est particulièrement important dans les écoles. Le Conseil Municipal décide d'attendre que les études sur le projet de construction d'une nouvelle école avancent.

- **Nomination de référents territoriaux « Ambroisie »**

Le Conseil Municipal confirme la nomination de Xavier Schwein en tant que référent territorial « Ambroisie ».

- **Groupement de commandes : information sur la proposition de la CCRM**

Lors d'une réunion à la comcom, les élus et les secrétaires ont été informés de la possibilité de participer à de futurs groupements de commandes ((achat de sel de déneigement/diagnostic amiante/purificateurs d'air/emprunts/contrats d'assurance). Un groupe de travail composé de secrétaires de mairie sera mis en place à l'automne pour réfléchir à d'autres besoins.

- **Litige avec un ancien prestataire de maintenance informatique**

La commune a travaillé depuis 2013 avec une société pour la maintenance des équipements informatiques de la mairie et des écoles. Depuis 2017, cette société, malgré de nombreuses relances, a eu de plus en plus de mal à répondre aux demandes d'intervention de la mairie et de la directrice d'école. Curieusement aussi, aucune facture n'est plus parvenue en mairie depuis cette date et ce jusqu'à ce que, en janvier 2020, arrivent par courrier 3 factures de rappel pour les périodes allant de juillet 2017 au 31 décembre 2019 (total 6 624 € TTC).

Par courrier en date du 15 janvier 2020, M. le Maire Rémy Stoecklé accuse réception des 3 factures et demande qu'on lui transmette des fiches d'interventions correspondant aux périodes facturées. Dans un deuxième courrier recommandé, il informe la société qu'il ne fera plus appel à ses services et demande l'annulation des sauvegardes etc... Suite à ces courriers, les 2 responsables de la société sont venus en mairie (sans RV) mais M. Stoecklé n'était pas présent. Ils sont repartis et, ensuite, ont mis fin au service « sauvegarde des données ». Puis silence ; les factures ne seront pas payées en 2020 et la société ne donne plus de nouvelles.

Entretemps, fin 2019, en désespoir de cause, la commune fait appel à un autre prestataire. Il n'y a eu aucune lettre de relance, aucune manifestation de la part de l'ancien prestataire... jusqu'au 3 mai 2021, lorsqu'arrive en mairie un courrier recommandé daté du 29 avril 2021 et transmis par un cabinet d'avocats qui met la commune en demeure de payer les factures avant poursuites. Un avocat, missionné par Madame le Maire au titre de la protection juridique auprès de Groupama, examine le dossier et nous propose un argumentaire pour contester les factures, argumentaire envoyé le 8 juin dernier à l'avocat de la société défaillante.

L'avocat de la commune informe cependant Madame le Maire que les pièces du dossier, même si elles permettent de constater un défaut de diligence de la société en cause dans la réalisation de ses prestations, ne permettent pas d'établir de manière suffisamment certaine que cette dernière n'a pas rempli les obligations qui lui incombent. La commune sera peut-être à terme obligée de payer les 6 624 € facturés pour les périodes de juillet 2017 à décembre 2019.

- **Demande de gratuité par la SSCO pour la location de la salle communale (1^{er} et 2^{ème} trimestre 2021)**

Le Président de la SSCO, compte tenu de la non-occupation de la salle par le club de basket pendant les mois où les entraînements sportifs étaient interdits en raison de la situation sanitaire, demande que les deux 1ers trimestres 2021 ne soient pas facturés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accède à cette demande.

- **Compte-rendu de la rencontre avec les parents d'élèves du 22 juin (projet d'école) et effectifs scolaires – rentrée 2021/2022**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges qu'elle a eu avec les parents d'élèves présents lors de cette réunion. Un groupe de travail sera constitué à l'automne pour définir les orientations et travailler sur un projet de construction d'un bâtiment scolaire. Plusieurs personnes se sont déclarées volontaires. Les effectifs prévus à la rentrée 2021/2022 sont de 106 élèves.

- **Compte-rendu de la réunion Association de Gestion de la salle du 29 juin**

L'Association de Gestion s'est réunie pour une assemblée générale le 29 juin 2021. Lors de la réunion de septembre 2020, le sort de l'Association de Gestion était resté en suspend car personne ne s'était manifesté pour en prendre la présidence. Par ailleurs, la gestion de la salle communale ainsi que les frais de fonctionnement étant entièrement pris en charge par la commune, la question de la dissolution était posée.

Malgré les problèmes, cette dissolution n'a pas été prononcée et il a été proposé de reconduire les membres du bureau dans leurs fonctions. Après avoir fait état des comptes, le trésorier Daniel Henneville confirme qu'il démissionne de son poste. Les autres membres du bureau resteront en place et Jacqueline Schunck est désignée comme « présidente par intérim ». Il est décidé de relancer les responsables d'associations pour qu'ils désignent leurs représentants à l'Association de Gestion dans le but d'avoir un regard sur la gestion et le coût de la salle. Madame le Maire souhaite également que la réunion annuelle permette aux responsables d'associations de se rencontrer et d'échanger. La bourse des collectionneurs serait maintenue.

- **Rapport annuel SDEA sur la qualité de l'eau**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du SDEA sur la qualité de l'eau. Il y est fait état de la bonne qualité microbiologique de l'eau, plutôt dure et moyennement nitrée. Détection de certains pesticides à l'état de trace sans dépasser la limite réglementaire. On y évoque aussi l'évolution du prix du m³ pour l'eau avec un tarif uniforme à 1.36 € HT ainsi que la gestion des milieux aquatiques et les nouveaux réseaux.

- **Point sur la situation financière de la commune**

Madame le Maire fait état de la situation au regard des dépenses et des recettes depuis le 1^{er} janvier 2021.

- **Bilan 1ère année de mandat : parole aux élus**

Il est demandé aux conseillers de s'exprimer sur les choses positives et les choses négatives concernant les relations et l'information entre maire – adjoints – conseillers. Josée SCHUNCK apprécie particulièrement le document préparatoire soumis aux conseillers avant chaque réunion afin qu'ils puissent prendre connaissance des dossiers et préparer leurs interventions. Le point négatif qu'elle signale est le fait que les réunions durent trop longtemps (entre 3 et 4 heures).

- **Compte-rendu sur les activités des commissions communales : cadre de vie/sécurité**

Les adjoints et André Hiegel font un compte-rendu des activités des commissions.

- **Relance projet « outillage » par le RAI (réseau d'animation jeunesse)**

Un mail du RAI rappelle le projet mis en place par l'ancien service civique. Il s'agissait de mettre en place une « Givebox » dans les communes partenaires du projet. Celles-ci serviraient à récupérer divers outils de bricolage, jardinage afin de pouvoir répondre matériellement aux demandes des jeunes (exemples : cabanes, réparation vélo, jardinage, etc...). Le RAI demande au Conseil Municipal d'envisager la mise en place de cette « givebox » (cela peut juste être un lieu de stockage, pas forcément une boîte « physique ») à la mairie. Le Conseil Municipal ne se prononce pas dans l'immédiat.

La séance est levée à 22 h 45

Pour extrait conforme. Ohnenheim le 1^{er} juillet 2021.
Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication
Le Maire, Jacqueline SCHUNCK